



Stage :
Gestion technique
des Sinistres
« Automobile »

EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

Public concerné

Ce stage est destiné aux personnes en charge de la gestion et du suivi des sinistres Automobile en assurances.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Il est recommandé d'avoir lu ses polices d'assurance « flotte automobile » avant la session.

Objectifs et compétences visées

Permettre aux participants de :

- Identifier et appréhender les règles de gestion conventionnelle des sinistres matériels « automobile » pratiquées par tous les assureurs du marché, ainsi que la procédure de « droit commun » pour les dommages corporels.
- afin de mieux gérer les sinistres (constats amiables, détermination des responsabilités, contrôle des indemnités de règlement, ...).

Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

850 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas et pauses café.

Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprises
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants.

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques. Explication de la CGIRSA et notamment la convention IDA.

Quizz de début et de fin de formation. Échanges et questions/réponses.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire, ainsi qu'un document pédagogique et ludique sous forme de bande dessinée : comment remplir le constat amiable avec les cas de la convention.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Stage :
Gestion technique
des Sinistres
« Automobile »

Programme

1. La nouvelle convention CGIRSA

- Les principes fondamentaux : indemnisation directe de l'assuré suivant les règles du droit commun - recours conventionnel de l'assureur - dommages concernés - limites géographiques - conditions de garantie.
- Expertise du véhicule (obligatoire, facultative, unique, contradictoire, ...) - préjudices ouvrant droit au recours de l'assureur - préjudices réglés avec abandon de recours.
- Accidents entre deux véhicules (recours forfaitaire, recours au coût réel) : importance du constat amiable - détermination des responsabilités, ...
- Accidents entre plus de deux véhicules : accidents en chaîne - carambolages.
- Dommages aux choses inertes.

2. L'application des garanties « dommages »

- Les principes communs : clauses et procédures de règlement spécifiques à chaque assureur - valeur de remplacement à dire d'expert et valeur conventionnelle - conflits avec l'assureur.
- Les principes particuliers à chaque garantie : incendie, bris de glace, vol, dommages collision ou tous accidents, défense-recours, ...

3. Les sinistres corporels

- Les régimes juridiques de détermination des responsabilités : « Badinter », droit commun - procédures d'indemnisation des victimes.
- Garanties contractuelles : individuelle accident du conducteur, individuelle personnes transportées (caractéristiques, diversité des clauses, ...).

Formations complémentaires

- Les fondements juridiques du contrat flotte automobile : garanties, exclusions et budget

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 01.39.72.12.22 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com